ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 8145

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les préconisations exprimées dans le rapport intitulé "Éducation thérapeutique du patient-Propositions pour une mise en œuvre rapide et pérenne". Il est suggéré d'accroître les programmes de recherche, notamment pour étudier les conditions de réussite de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) chez les patients présentant des difficultés sociales d'accès aux soins et d'évaluer l'intérêt médico-économique de l'ETP à long terme. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Partant du constat que les données objectives sur les bénéfices de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) restaient limitées en nombre et à quelques maladies, l'institut de recherche en santé publique (IRESP) a lancé en mai 2012 un appel à projets de recherche portant sur l'éducation thérapeutique du patient. Cet appel à projets de recherche, financé à hauteur de 500 000 euros par la direction générale de la santé dans le cadre du plan national pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques, visait à promouvoir la recherche sur l'éducation thérapeutique du patient, en termes d'efficacité et d'efficience. Au total, 57 projets ont été soumis, parmi lesquels 6 ont été retenus pour financement par le comité scientifique d'évaluation de l'appel à projets. Il s'agit à la fois de comprendre les enjeux de l'ETP dans des contextes culturels variés, ou médicaux spécifiques comme les multi-pathologies chroniques. Les six projets financés font l'objet d'un suivi scientifique. Une première réunion d'accompagnement scientifique s'est tenue le 6 février 2014, soit environ 6 mois après le début des projets.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8145
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 octobre 2012, page 5816
Réponse publiée au JO le : 11 mars 2014, page 2302